



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
10 février 2012
Français
Original: anglais

Treizième session

Doha, Qatar

21-26 avril 2012

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

**Intensifier toutes les formes de coopération et de partenariat
pour le commerce et le développement, y compris Nord-Sud,
Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire**

Table ronde III de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – Intensifier la coopération et les partenariats pour le commerce et le développement

Note thématique établie par le secrétariat de la CNUCED

Introduction

1. L'établissement de partenariats pour le commerce et le développement est une caractéristique de la coopération internationale pour le développement. C'est ainsi, par exemple, que l'objectif 8 du Millénaire des Nations Unies pour le développement (OMD) concernant la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement souligne le rôle et la contribution du commerce international, notamment à travers l'instauration d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible, non discriminatoire et équitable. Plusieurs sessions de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont la douzième, ont mis en évidence le lien existant entre le commerce, le développement et les partenariats dans le contexte de la mondialisation. Après les nombreuses crises qui ont secoué le monde et vu leurs répercussions sur le développement, il convient de repenser la manière dont ces partenariats peuvent aider à promouvoir une croissance durable et un développement équitable et contribuer à une mondialisation centrée sur le développement¹.

2. La présente note soulève des questions qui seront débattues par les États membres de la CNUCED et d'autres parties prenantes sur l'intensification de toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, y compris Nord-Sud, Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire, étant entendu que la coopération Sud-Sud

¹ Voir *Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – Mondialisation et développement: Vers des trajectoires de développement durables et équitables*, publié sous la cote UNCTAD(XIII)/1.

complète la coopération Nord-Sud plutôt qu'elle ne la remplace. La section I passe en revue les formes existantes de coopération et de partenariat; la section II porte sur les raisons pour lesquelles il faut intensifier ces deux pratiques; enfin, la section III étudie comment améliorer les formes actuelles de partenariat et en créer d'autres et à qui confier cette tâche.

I. Portée des mécanismes de coopération et des partenariats existants pour le commerce et le développement

3. Dans le domaine du commerce et du développement, il existe de nombreuses formes de partenariat. La liste ci-après n'est pas exhaustive, et les différentes catégories ne s'excluent pas l'une l'autre:

a) Les accords commerciaux de tous niveaux destinés à faciliter l'accès aux marchés dans des conditions de réciprocité, tels les accords de partenariat économique signés entre l'Union européenne (UE) et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et le Système global de préférences commerciales entre les pays en développement (SGPC); ou sur une base préférentielle, tels la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique promulguée par les États-Unis en faveur des pays d'Afrique subsaharienne, l'initiative «Tout sauf les armes» adoptée par l'UE en faveur des pays les moins avancés (PMA) et le schéma de préférences tarifaires à taux zéro pour les pays les moins avancés mis en place par l'Inde;

b) Les programmes de coopération Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaires (entre pays en développement avec la participation de pays développés ou de partenaires de développement) dans le domaine du commerce – par exemple, les initiatives prises au titre de l'Aide au commerce et le Cadre intégré renforcé en faveur des PMA. On peut également mentionner le Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID) qui a pour vocation de fournir des crédits commerciaux dans le cadre de la coopération économique Sud-Sud;

c) Le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA qui préconise un nouveau type de partenariat entre la communauté internationale et les PMA, dont le but est de favoriser une croissance et une transformation durables dans des pays très vulnérables et défavorisés afin que la moitié des 49 PMA parviennent à sortir de cette catégorie dans les dix ans à venir. Dans le domaine du commerce international, un certain nombre de partenariats devront être mis en place pour réaliser les objectifs du Programme d'action d'Istanbul, notamment celui de doubler la part des exportations des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020, en particulier en élargissant la gamme de leurs produits d'exportation;

d) La coopération intergouvernementale entre producteurs et consommateurs de produits de base, sous forme d'accords internationaux de produit (par exemple, les bois exotiques ou le café) et de groupes d'étude internationaux sur les produits de base (par exemple, sur le cuivre et sur le nickel);

e) Les partenariats public-privé entre les pouvoirs publics et le secteur privé, conclus par exemple pour mettre en place des infrastructures liées au commerce et à la facilitation du commerce ou des mesures d'incitation commerciale (par exemple, pour favoriser la participation des entreprises nationales dans les chaînes mondiales d'approvisionnement);

f) Les mécanismes nationaux de consultation et de coordination entre les ministères chargés du commerce et un éventail d'acteurs gouvernementaux et d'acteurs du secteur privé et de la société civile, y compris de parlementaires, pour l'élaboration de politiques publiques efficaces et coordonnées;

g) La coopération entre organisations internationales en vue de fournir une assistance technique liée au commerce, telle l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire.

II. Pourquoi intensifier la coopération et les partenariats pour le commerce

4. La coopération et les partenariats pour le développement sont nés de la volonté de réaliser des gains économiques mutuels (et croissants) dans une économie mondiale interdépendante, de l'utilité de mener une action coordonnée pour soutenir la croissance mondiale et mieux parer aux menaces économiques, et enfin de la nécessité de mobiliser davantage de solidarité pour venir en aide aux pays vulnérables dans leurs efforts de développement. Par ailleurs, plusieurs facteurs nouveaux ajoutent à la nécessité de disposer de partenariats renforcés, à même de contribuer à une mondialisation plus centrée sur un développement dont le cœur serait la croissance, l'équité, la viabilité et la solidarité.

5. Parmi ces facteurs, on peut citer les effets de la crise financière et économique mondiale et la fragile et inégale reprise du commerce et de la croissance économique qui a suivi. Sans coopération, les risques de protectionnisme, et donc de contentieux commerciaux, augmentent. Ce danger, qu'une nouvelle récession mondiale pourrait aggraver, souligne la nécessité de disposer de partenariats mondiaux pour atténuer les effets des crises et favoriser le redressement économique et d'améliorer la coordination et la cohérence macroéconomiques afin de réduire les risques de crises futures. Les initiatives prises par les Nations Unies et le G-20 pendant la crise mondiale illustrent l'importance de ces partenariats. La croissance économique ayant été plus vigoureuse dans les pays émergents, en particulier ces dix dernières années, de nouvelles formes de partenariat ont été établies entre eux et d'autres pays en développement ainsi que des pays développés pour améliorer les perspectives de croissance, renforcer la coopération pour le développement et s'attaquer aux nouveaux problèmes mondiaux qui se profilent. Il est néanmoins essentiel de reconnaître que les pays émergents eux-mêmes ont encore des problèmes considérables à régler en matière de développement, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur contribution à la coopération pour le développement et sur les responsabilités qu'ils peuvent assumer dans ce domaine.

6. Une autre difficulté est l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la prolifération des accords commerciaux régionaux, tant Nord-Sud que Sud-Sud, qui complique les réglementations commerciales, notamment les mesures non tarifaires qui sont toujours plus nombreuses, changeantes, complexes et coûteuses, en particulier sur les grands marchés. Cette impasse est sans doute le reflet des tensions plus profondes existant entre la mondialisation et les intérêts nationaux étroits des pays. Cela tendrait à indiquer qu'il faut chercher de nouveaux moyens de créer un consensus sur le renforcement de la coopération aux niveaux national, régional et multilatéral pour la levée des obstacles au commerce et la promotion d'échanges internationaux plus libres et plus équitables conduisant à la conclusion de négociations commerciales multilatérales orientées vers le développement. Cette coopération renforcée est absolument indispensable pour: a) réduire la pression exercée sur les pays qui sont tentés de recourir unilatéralement à des mesures protectionnistes; b) rendre plus cohérentes l'élaboration des politiques et la gouvernance économique mondiale; et c) réduire le nombre de conflits commerciaux. Par ailleurs, il est essentiel de concevoir des stratégies et des mesures destinées à atténuer les effets négatifs que le ralentissement sur les marchés du Nord ne manquera sans doute pas d'avoir sur les exportations des pays en développement et à s'attaquer aux «erreurs de généralisation» qui risquent de se produire si tous les pays tentent de résoudre leurs problèmes économiques en misant tous en même temps sur l'exportation.

7. Un autre problème encore s'est posé avec la flambée des prix des produits de base qui a certes amélioré les recettes budgétaires de certains pays producteurs et exportateurs mais qui leur a aussi causé de graves difficultés, notamment en les rendant vulnérables à l'instabilité des prix et trop tributaires de quelques produits d'exportation. Les importateurs de certains produits de base ont aussi été frappés de plein fouet par des problèmes d'insécurité alimentaire et énergétique. Cela dit, une baisse des prix soulèverait d'autres problèmes. C'est pourquoi il convient de renforcer les partenariats afin d'exploiter les gains et de résoudre les problèmes liés à la production et au commerce de produits de base.

8. Une des raisons importantes pour lesquelles il convient de renforcer les partenariats tient en particulier aux capacités insuffisantes de beaucoup de pays en développement qui n'ont pas les moyens de donner à leur population un accès adéquat et abordable aux services essentiels pour réaliser les OMD, et ce, dans un contexte de pauvreté, de chômage et de mécontentement social croissants. La transformation de la croissance économique et commerciale en gains socioéconomiques réclame – entre autres choses – des partenariats capables d'accélérer la réalisation des OMD, selon l'objectif 8. Par exemple, l'octroi durable pour les pays développés et les pays en développement en mesure de le faire d'un traitement en franchise et sans contingent à toutes les exportations des PMA demeure un objectif prioritaire des partenariats pour le développement. De même, les partenariats qui renforcent les liens positifs entre commerce et réduction de la pauvreté, commerce et création d'emplois, et commerce et autonomisation des femmes doivent être créés et mis en œuvre. L'initiative sur les OMD prenant fin en 2015, les enseignements tirés des activités menées au titre de l'objectif 8 devront être pris en compte dans l'élaboration du prochain programme mondial sur le commerce et le développement.

9. En outre, les pressions démographiques, l'épuisement des ressources naturelles et l'insécurité alimentaire et énergétique accrue ainsi que les changements climatiques et d'autres problèmes environnementaux d'ampleur mondiale réclament des modifications structurelles de fond au profit de modèles de production, de commerce et de consommation plus viables. Le passage à une économie verte dans l'optique d'un développement durable et de l'élimination de la pauvreté est un des grands défis lancés à la communauté internationale. Les résultats du Sommet Rio+20, en juin 2012, fourniront certainement de nouvelles orientations dans ce domaine, y compris de nouvelles formes de partenariat économique, social et environnemental.

10. Ces enjeux mondiaux et les perspectives qui s'ouvrent ne pourront être abordés efficacement que dans le cadre d'une action concrète et concertée de la communauté internationale. Cela dit, les ressources nécessaires à cette action ont sensiblement diminué depuis la crise financière. Beaucoup de pays en développement n'ont pas les moyens financiers, technologiques et/ou humains requis et ont des difficultés et/ou une marge d'action insuffisante pour promouvoir leur transformation structurelle, notamment en se diversifiant vers des produits et des services à plus forte valeur ajoutée et à plus fort contenu technologique. C'est pourquoi il faut mobiliser des ressources, des technologies et des compétences, publiques et privées, nationales et internationales, et les affecter d'une manière efficace. De nouvelles politiques commerciales, financières et industrielles doivent aussi être mises en œuvre aux niveaux national et régional pour appuyer la transformation structurelle. Enfin, il convient de constituer des mécanismes intégrés permettant d'encadrer le développement du commerce, de la finance et de l'industrie pour qu'il puisse créer des modes de développement équitable et durable.

11. En outre, les partenariats entre organisations internationales travaillant dans le domaine du commerce et du développement sont essentiels pour l'optimisation des synergies, la mise en commun des ressources et des compétences et le renforcement des effets du développement. La CNUCED est bien placée pour faciliter cette coopération et ces efforts de partenariat dans le domaine du commerce et dans les domaines connexes de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

III. Intensifier la coopération et les partenariats pour le commerce et le développement

12. Les changements de fond et la transition qui s'opèrent dans l'économie mondiale sont propices au renforcement – ou à la création – de nouvelles formes de coopération et de partenariat selon des axes Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires. Leur efficacité serait renforcée par l'adoption de politiques et de mesures commerciales complémentaires qui soient adaptées aux besoins nationaux et qui tiennent compte de l'interaction entre le commerce et d'autres domaines d'activité ainsi que des effets du commerce sur la réduction de la pauvreté. Faisant fond sur son approche du commerce et du développement et sur ses méthodes de travail, qui associent la recherche et l'analyse, la formation de consensus intergouvernemental et la coopération technique, la CNUCED est engagée dans la promotion des partenariats liés au commerce pour laquelle elle est particulièrement bien armée.

13. Les examens des politiques nationales dans le secteur des services réalisés par la CNUCED pourraient fournir des orientations plus précises au processus consultatif multipartite en ce qui concerne l'amélioration des mécanismes directifs, réglementaires et institutionnels, le renforcement des capacités d'offre en matière de services et la recherche de nouveaux marchés d'exportation. Le partage de données d'expérience et la coopération réglementaire entre les organismes de réglementation des services d'infrastructure pourraient également être encouragés.

14. Le Forum mondial sur les produits de base, organisé chaque année par la CNUCED, constitue une plate-forme intégrée où se tiennent des débats de haut niveau sur les questions liées à ces produits. Le Forum qu'elle organise tous les deux ans depuis 2008 sur l'investissement dans le monde est également un précieux espace de dialogue, de partenariat et d'action pour les parties intéressées par les principaux enjeux mondiaux en matière d'investissement. La création d'un forum mondial sur les services contribuerait à exploiter le potentiel offert par ce secteur en matière de développement.

15. L'appui que la CNUCED apporte aux pays en développement et à leurs accords commerciaux régionaux pourrait être renforcé afin de consolider les processus d'intégration commerciale et économique et d'aider ces pays à élaborer des accords commerciaux régionaux axés sur le développement, avec des partenaires de pays développés. Il faudrait aussi que la CNUCED contribue d'une manière constante à la coopération Sud-Sud, notamment en soutenant l'accord sur le Système généralisé de préférences commerciales et la mise en œuvre des résultats du cycle de négociations commerciales de São Paulo. Des réseaux de partenariat/recherche pourraient aussi être constitués pour repérer et écarter les menaces que les accords commerciaux régionaux pourraient représenter pour le système commercial multilatéral, notamment en améliorant la collecte de données et en analysant les dispositions et l'évolution des accords commerciaux régionaux Nord-Sud et Sud-Sud.

16. En coopération avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Centre du commerce international CNUCED/OMC et d'autres organisations, la CNUCED a créé un partenariat institutionnel pour la transparence dans le commerce. Cette initiative est un bien public mondial qui vise à améliorer la qualité de la collecte de données et des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques commerciales, qui sont essentiels pour la qualité du travail d'élaboration des politiques commerciales. Ce partenariat, qui s'étend sur plusieurs années, pourrait être utile aux initiatives prises au niveau mondial pour s'attaquer d'une manière systématique aux mesures non tarifaires et à leurs incidences négatives sur le commerce international et sur les exportations des pays en développement.

17. L'appui que la CNUCED apporte aux pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour diversifier leurs exportations et leurs débouchés – par exemple, dans des secteurs nouveaux et dynamiques ou dans l'économie créative, pourrait être renforcé et étendu à d'autres groupes de pays.

18. Une convergence et une coopération bilatérales et régionales sur la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et la protection des consommateurs faciliteraient les réformes économiques. En outre, les activités menées par la CNUCED pour promouvoir une culture de la concurrence au niveau mondial pourraient être étoffées par la multiplication des examens collégiaux volontaires des législations et des politiques de concurrence nationales et/ou régionales et par une assistance renforcée en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption de lois sur la protection des consommateurs. En effet, la procédure utilisée dans les examens collégiaux – méthode «douce» fondée sur une analyse globale et sur le dialogue en vue de dégager des conceptions communes débouchant sur des réformes réglementaires – peut être une très bonne source d'enseignements et d'inspiration pour les réformes et les négociations dans d'autres secteurs de la politique commerciale.

19. Le programme Biotrade de la CNUCED s'appuie sur un réseau de partenariats nationaux, régionaux et mondiaux qui pourrait être étoffé de manière à renforcer les liens entre biodiversité, commerce et développement et, en particulier, leurs incidences sur les moyens de subsistance des populations pauvres. De même, l'aide fournie par la CNUCED pour identifier les perspectives et les problèmes en matière de commerce et d'investissement résultant de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation au phénomène prendra une importance accrue après le Sommet Rio+20.

20. Aux niveaux régional et international, une aide supplémentaire et efficace au commerce ainsi qu'au financement et à la facilitation du commerce est un moyen pour les partenariats de traiter les besoins et les contraintes liés au commerce et de les hiérarchiser ainsi que de coordonner le financement des biens publics (notamment des infrastructures) fourni par les donateurs, les organismes internationaux de coopération et les banques de développement régionales et multilatérales. L'aide au commerce doit également être repensée afin de contribuer encore davantage au développement.

21. Le dialogue régulier et la formation de consensus internationaux concernant l'action publique sont aussi nécessaires pour traiter des problèmes et des questions liés aux produits de base.

22. Au niveau national, on pourrait encourager l'établissement de partenariats sur la politique commerciale entre ministères ainsi qu'entre ministères, acteurs du secteur privé et autres acteurs n'intervenant pas sur les marchés (par exemple, partenariats public-privé) en vue d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action commerciaux qui forment un tout cohérent avec les stratégies de développement. Il s'agit donc notamment d'identifier les critères, les objectifs, les instruments et les mesures de soutien qui favoriseront la croissance et la diversification des exportations ainsi que les infrastructures requises. De plus, de nouveaux partenariats pourraient être constitués pour le développement et la diffusion de technologies vertes en vue d'atténuer les changements climatiques et de faire face aux menaces pesant sur la sécurité alimentaire et énergétique.

23. Dans leur débat sur le renforcement des partenariats pour le commerce et le développement, les États membres seront peut-être intéressés d'examiner les questions ci-après:

a) Comment les partenariats pour le commerce et le développement existants peuvent-ils être renforcés, et quels nouveaux partenariats faut-il mettre en place pour que la participation des pays en développement au commerce international soit plus efficace et plus avantageuse?

- b) Quels sont les nouveaux domaines où, en raison de l'évolution de la situation économique mondiale, il apparaît nécessaire de renforcer les partenariats?
 - c) Quels sont les principes clefs permettant de créer des partenariats qui favoriseront une croissance et un développement durables et équitables sur le plan économique, social et environnemental aux niveaux national, régional et international?
 - d) Comment la CNUCED peut-elle contribuer au renforcement des partenariats existants mentionnés plus haut dans le cadre d'une mondialisation centrée sur le commerce et le développement?
-